



Déclaration liminaire de la CGT-INRA au CTP du 13 janvier 2005

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 13/01/2005, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

« Ce CTP se situe dans une période de préparation à la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (L.O.P) à propos de laquelle la CGT-INRA s'interroge :

à nouveau, fleurissent dans la presse des positions, notamment celles émanant de la Conférence des Présidents d'Universités et de certains universitaires, remettant en cause l'existence d'instituts nationaux de recherche publics comme notre EPST, ainsi qu'une insistance particulière sur la création des pôles régionaux de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dont la proximité avec les pôles de compétitivité est évidente.

Tout ceci n'est pas fait pour nous rassurer sur la pérennité des EPST puisque nous y lisons en filigrane un morcellement possible, voire souhaité, des EPST ainsi qu'une soumission accrue à des impératifs locaux à courte vue.

Nous mettons ceci en parallèle avec les schémas de centre INRA et vos déclarations, Madame la Présidente, sur la priorité que vous projetez d'accorder à la réorganisation géographique de l'Institut. Quelles sont vos positions sur la nécessité d'un Institut National de Recherche Agronomique public ?

Par ailleurs, la mobilisation très forte de 2004 dans la recherche, à laquelle nous avons largement contribué, réclamait avec force une augmentation du financement récurrent des laboratoires publics et la réattribution des 550 postes supprimés.

Si les moyens globaux de l'INRA ont augmenté, il ne nous semble pas que cela se répercute tant que cela au niveau de la dotation globale des unités.

Vous avez largement confisqué une partie de ces moyens pour piloter des grands projets transversaux INRA et les départements en ont fait de même à leur niveau si bien que le différentiel est certes positif par rapport à 2004, année sombre s'il en est, mais on constate toujours de fortes baisses de la dotation en comparaison de 2003.

Un signe fort de votre part aurait été une augmentation significative des moyens de financement de tous les laboratoires, ce n'est pas le cas.

Les unités vont encore devoir s'inscrire dans des « projets » pour pouvoir fonctionner correctement, autrement dit, le recours aux projets au lieu de s'ajouter au financement récurrent reste une obligation pour survivre ; ce qui contraint d'autant les recherches.

Ensuite, nous n'avons pas encore retrouvé, ni en nombre et à l'identique, tous les postes supprimés en 2004 ; de plus, ils n'ont pas été restitués au budget 2004 ; enfin, nous ne pourrions nous satisfaire du « zéro » création d'emplois au budget 2005.

Sur le plan de la gestion des personnels, ce n'est pas non plus la joie.

Un bon millier d'agents et nous-mêmes sommes particulièrement mécontents de la façon dont se sont déroulés les concours internes de promotion sur place : la procédure n'a jamais été négociée !

Vous avez fait de l'épreuve d'admissibilité tout autre chose que ce qu'elle devrait être sur le plan réglementaire (nous y reviendrons), vous avez complètement négligé le fait que la tutelle elle-même, au cours du Comité Technique Paritaire Ministériel, ait affirmé (en réponse à l'une de nos questions) que les comptes rendus d'évaluation des agents n'avaient pas vocation à être dans les dossiers de concours (ce que nous vous avons pourtant signalé).

Vous avez imposé, en cours de route, des règles peu claires et non communiquées aux candidats (l'étaient-elles aux jurys ?), personne ne savait exactement comment remplir son dossier, la sélection d'admissibilité a procédé de règles différentes d'un jury à l'autre, d'un groupe de branches d'activités professionnelles (BAP) à un autre, etc....

A minima, il ressort de ces concours 322 agents sous-classés, nous espérons vivement que ce sera l'occasion pour vous, en tout cas nous vous le demandons avec force, de demander un plan de transformations d'emplois.

La CGT-INRA exige de renégocier complètement la procédure des concours internes et souhaite que ce CTP en prenne acte aujourd'hui en mettant en place ces négociations.

Les points principaux seront discutés avec ce point de l'ordre du jour, mais d'ores et déjà, **la CGT-INRA revendique que le dossier de concours soit celui de l'agent (pas de fiche d'appréciation du Directeur d'Unité), revoir totalement l'admissibilité (sur le fond comme sur la forme).**

Pour nous, cela ne devrait qu'être une vérification, à partir du dossier, de l'aptitude du candidat à occuper des fonctions du niveau supérieur.

Les « règles du jeu » doivent être identiques quels que soient l'activité professionnelle ou le jury, l'égalité de traitement des candidats (formation, préparation du dossier, etc....) est une exigence.

Enfin, et nous insistons à nouveau, ces concours révèlent, s'il en était besoin, la nécessité d'un plan de transformations d'emplois mais aussi celle de créations nettes de postes, à rebours de ce qui s'est passé en 2004 et 2005 (budgets), nous souhaitons, et cela fait partie de nos vœux de nouvel an, Madame la Présidente Directrice, que vous pesiez en ce sens lors de la préparation de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche, comme nous avons, nous, commencé à le faire.

Meilleurs vœux à tous »

Madame Guillou a entériné l'ouverture de discussions sur les concours internes avec les 3 syndicats CGT, CFDT, CFTC dans les semaines à venir.



Pour la défense de la recherche publique

Pour la défense des personnels

Aux prochaines élections :

votez CGT-INRA